

REGLEMENT DE LA MANIFESTATION : OREADE TRIATHLON

- Cyclisme : Les participants ont l'obligation de respecter les règles du code de la route ; ils sont tenus de rouler sur le côté droit de la chaussée. Le port du casque est obligatoire. Les vélos à assistance électrique sont autorisés.
- Il est interdit aux participants d'être suivis par tout véhicule quel qu'il soit ne faisant pas parti de l'organisation.
- Les concurrents ont l'obligation de participer à toutes réunions/briefings relatifs à la manifestation. Le briefing aura lieu avant le départ dans le parc à vélo. Les concurrents ont l'obligation de se conformer à toute directive ou instruction donnée par les organisateurs.
- Habillage/déshabillage/tenue : Les participants doivent porter une tenue décente et adaptée à la pratique du sport. La nudité dans le parc à vélo est interdite.
- Assurance : L'organisateur s'engage à être dûment couvert par une assurance responsabilité civile organisateur, qui couvre sa responsabilité civile et celle des concurrents dûment inscrits, de la ligne de départ à la ligne d'arrivée de la manifestation, pour les dommages corporels ou matériels qu'ils pourraient causer accidentellement à des tiers ou se causer entre eux.
- Les concurrents doivent être dûment conscients des risques inhérents à ce type d'épreuve sportive, qui requiert un entraînement préalable et une excellente condition physique. L'organisateur n'assumera aucune responsabilité quelle qu'elle soit pour tout accident/blessure/dommage corporel/incapacité/décès survenu à un concurrent, sous réserve naturellement des accidents ayant pour cause directement un manquement par l'organisateur à ses obligations légales et réglementaires. En outre, l'organisateur n'assumera aucune responsabilité quelle qu'elle soit pour toute dégradation, perte, vol de tous biens/matériels/équipements personnels d'un concurrent ; il appartient aux concurrents de souscrire toute assurance pour couvrir, le cas échéant, ce type de risque.
- Annulation : Dans toute hypothèse d'annulation ou d'interruption définitive de la manifestation pour toute raison hors du contrôle de l'organisateur, et, en particulier, tout cas de force majeure, toutes les décisions des autorités publiques (en particulier motivée par des raisons de santé publique, de sécurité ou de préservation de l'ordre public), tous risques d'intempéries ou intempéries avérées, l'organisateur n'encourra aucune responsabilité quelle qu'elle soit à l'égard des participants, les frais d'inscriptions ne pourront être remboursés. Les concurrents renoncent d'ores et déjà à toute réclamation ou demande de remboursement quelle qu'elle soit du fait de ces cas d'annulation ou d'interruption.
- Propriété visuelle : Les concurrents autorisent expressément l'organisateur de la manifestation à utiliser les images fixes ou animées (audiovisuelles) sur lesquels les concurrents pourront apparaître, prises à l'occasion de leur participation à la manifestation, sur tous supports existants ou inventés dans l'avenir, y compris les supports promotionnels et/ou publicitaires et/ou institutionnels.

Le participant déclare reconnaître et accepter que l'organisateur sera en droit de procéder à l'enregistrement et/ou la captation/fixation des images fixes et animées de l'événement. Le participant déclare d'ores et déjà accepter toute exploitation par l'organisateur ou tout tiers autorisé.

- Les frais d'inscription couvrent la participation à la manifestation, à l'exclusion de tous frais de repas, de transport, d'hébergement ou tous frais médicaux (soin sur site, rapatriement...), lesquels demeurent à la charge des participants.
- Les frais d'inscription sont fixés à quinze (15) Euros. Les paiements acceptés sont par chèque (l'ordre du chèque est : LANGOGNE NATATION ET SAUVETAGE) ou paiement en numéraire (paiement en espèces, liquide).
- Pour toute annulation d'une inscription, qu'elle qu'en soit la cause, aucune inscription ne sera remboursée.
- Chaque participant à la manifestation doit impérativement fournir un certificat médical à la discipline concernée (triathlon en compétition) ou tous sports en compétition de moins de un (1) an, ou la licence de la fédération française de triathlon de l'année sportive en cours. A défaut, toute participation à la manifestation est exclue.
- Pour participer à cette manifestation, il faut obligatoirement être âgé de 18 ans révolu, le jour de la manifestation.
- Une pièce d'identité (carte d'identité, passeport, permis de conduire) sera demandée aux concurrents lors du retrait de leur lot, validant ainsi leur inscription.
- L'inscription du participant à la manifestation emporte nécessairement son adhésion au règlement de la manifestation. Le participant s'engage à prendre dûment connaissance de l'ensemble des dispositions du dit règlement.
- Cette manifestation est limitée aux soixante-dix (70) premiers inscrits, avec la possibilité de s'inscrire avant ou sur place dans la limite des places disponibles.

Le bulletin d'inscription est téléchargeable sur le site internet : www.langogne-natation-et-sauvetage.com

Seul un appel téléphonique ou SMS de l'organisateur, confirmera votre inscription validée.

La liste des personnes inscrites sera disponible sur le site internet, ainsi que le nombre de places restantes.